RCS : SOISSONS
Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00212
Numéro SIREN : 478 831 738
Nom ou dénomination : V. AND. L

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2017 sous le numéro de dépôt B2017/000373

134349

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/000373**
n° de gestion : **2004B00212**
n° SIREN : **478 831 738 RCS Soissons**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Soissons certifie avoir procédé le 17/03/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

V. AND. L - Société par actions simplifiée
4 rue Alexandre Dumas 02600 Villers-cotterets -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



134349

cerfa N°11084*17

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17 MAR. 2017
N°373

N°2065-SD
2016

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01072015	et clos le	30062016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

SAS V. AND L.

4 RUE ALEXANDRE DUMAS BP75
02600 VILLERS COTTERETS

SIRET 4 7 8 8 3 1 7 3 8 0 0 0 1 6

Adresse du siège social :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n°d 'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : HOLDING

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% | Bénéfice imposable à 15% : 28 284 | Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier côtée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

Copie Conforme

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéro d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

SA SEREGEC
AV DE LA FERTE MILON 02600 VILLERS COTTERETS CEDEX

Tél : 0323961497

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N°d'agrément du CGA

Tél :

Identité du déclarant :

Date : Lieu : Villers-Cotterêts

Qualité et nom du signataire : Président-Lepercq Vincent

Signature :

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2016

* Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2°du 3 de l'article 158 du CG I (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2°du 3 de l'article 158 d u CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

| Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI) :
* SARL, tous les associés ;
* SCA, associés gérants ;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants | Pour les SARL
Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. | Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.
Année au cours de laquelle le versement a été effectué | Montant des sommes versées : à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits | à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires | à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements | à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires | à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* | *8* |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

N° 10956 * 17
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise SAS V. AND L. — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 4 RUE ALEXANDRE DUMAS BP75 02600 VILLERS COTTERETS

SIREN 478831738

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 30/06/2016

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	1 000	030 335	665
	Immobilisations financières* (1)		040	310 650	042	310 650
	Total I (5)		044	311 650	048 335	311 315
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	2 004	070	2 004
		Autres* (3)	072	44	074	44
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	69 471	086	69 471
	Charges constatées d'avance*		092	76	094	76
	Total II		096	71 595	098	71 595
	Total général (I + II)		110	383 245	112 335	382 910

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	238 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	23 800
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	69 018
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	29 882
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	360 700
	Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	62
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 875
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 552)	172	19 273
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	22 210
	Total général (I + II + III)	180	382 910

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	552
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N°2033 A Editions Informatiques Comptables Février 2016

cerfa N° 10957 * 18

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SAS V. AND L.** Néant ☐ *

Exercice N clos le **3 0 0 6 2 0 1 6**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue : biens		215		214	
	Production vendue : services*		217		218	121 620
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	121 620
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : -mobilier : ... -immobilier : ...)				242	23 269
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	595	244	1 431
	Rémunérations du personnel*				250	43 950
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	19 929
	Dotations aux amortissements*				254	201
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	88 780
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	32 840
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)		290	1 285	Charges exceptionnelles (VI)	300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	4 243
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	29 882

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	29 882	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	4 243		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981	JEI (44. *sexies* A) 989				
	ZRD (44. *terdecies*) 127	ZRR (44. *quindecies*) 138				
Dont divers	ZFA (44. *quaterdecies*) 345	Investissements outre-mer 344			350	1 284
	Créance due au report en arrière du déficit 346					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*) 655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	32 841	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*		356			
	Déficits antérieurs reportables * 4 557 dont imputés sur le résultat :				360	4 557
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	28 284	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N°2033 B Editions Informatiques Comptables Février 2016

cerfa
N° 10958 * 18

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS V. AND L.

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 1 000	472	474	476 1 000	
Immobilisations financières		480 310 650	482	484	486 310 650	
TOTAL		490 311 650	492	494	496 311 650	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 135	562 200	564	566 335
TOTAL		570 135	572 200	574	576 335

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values: Court terme* ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 16 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

N° 2033-C Editions Informatiques Comptables Février 2016

cerfa

N° 10959 * 18

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SAS V. AND L.

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	4 557
Déficits imputés	983	4 557
Déficits reportables	984	0
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	24 324
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 276
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

cerfa N° 11483 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(5)

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2016

Exercice ouvert le : 01072015 et clos le : 30062016 Durée en nombre de mois 12 Néant [X] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022		
Période de référence	024 / /		160 / /		/
Date de cessation			186 / /		/

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT -SD.

Editions Informatiques Comptables Février 2016 N°2033-E

cerfa N° 11622 * 16

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

DGFiP N° 2033-F-SD 2016

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 SIREN 478831738

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS V. AND L.

ADRESSE (voie) 4 RUE ALEXANDRE DUMAS BP75

CODE POSTAL 02600 VILLE VILLERS COTTERETS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	2380

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME | Nom patronymique GOUJARD | Nom(s) Laure | Nom marital LEPERCQ | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 1190.00

Naissance : Date 29081971 | N° Département 59 | Commune MAUBEUGE | Pays FRANCE

Adresse : N° 7 | Voie Rue de la Grange | Code Postal 02600 | Commune LONGPONT | Pays FRANCE

Titre (2) M | Nom patronymique LEPERCQ | Nom(s) Vincent | Nom marital | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 1190.00

Naissance : Date 28081975 | N° Département 02 | Commune SOISSONS | Pays FRANCE

Adresse : N° 7 | Voie Rue de la Grange | Code Postal 02600 | Commune LONGPONT | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

cerfa N° 11623 * 16

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G-SD 2016

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2016

SIREN 478831738

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS V. AND L.

ADRESSE (voie) 4 RUE ALEXANDRE DUMAS BP75

CODE POSTAL 02600 VILLE VILLERS COTTERETS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique EURL Dénomination LEPERCQ

N° SIREN (si société établie en France) 334871415 % de détention 100,00

Adresse : N° 4 Voie Rue Alexandre Dumas

Code Postal 02600 Commune VILLERS COTTERETS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2033-G-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

DGFiP N° 2033-B-SD 2016

ANNEXE

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Désignation de l'entreprise SAS V. AND L.

Détail des déductions diverses	Exercice N
Crédit d'impôt formation 2015	384
Crédit d'impôt famille 2015	900

SAS "V. AND. L"

EXERCICE 2015/2016

Participations 5 % à 50% du capital détenu par la société			INFORMATIONS FINANCIERES										
Dén. Sociale	Siège Social	N° RCS	Capital en €	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres déf.		Prêts av. consentis par la société et non remboursés	Montant cautions et avals don. Par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéf. ou pertes) dernier ex. écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
						BRUTE	NETTE						
Filiales capital dét. au-delà de 50 %			Informations financières										
SARL "LEPERCQ" 4 Rue Alexandre Dumas 02600 VILLERS COTTERETS n° 334 871 415 00017			10 000		51% 49%	109 650 201 000	109 650 201 000	/	/	555 480	34 606	0	/

SAS « V. AND. L » EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2016

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales.)

NATURE DES INDICATIONS	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
I) SITUATION FINANCIERES EN FIN D'EXERCICE :					
a) Capital social	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
b) Nombre d'actions émises	2 380	2 380	2 380	2 380	2 380
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	/	/	/	/	/
II) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES :					
a) chiffre d'affaires hors taxes	95 025	116 800	85 800	87 000	121 620
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	12 543	130 534	23 387	31 568	34 326
c) Impôts sur les bénéfices	/	3 189	/	/	4 243
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	12 652	127 345	23 387	31 433	29 882
e) Montant des bénéfices distribués	12 000	90 000	23 000	0	0
III) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION:					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	5.32	53.51	9.83	13.26	12.64
b) bénéfice après impôt, amortissements et provisions	5.32	53.51	9.83	13.26	12.56
c) Dividende versé à chaque action	5.04	37.82	9.66	0	0
IV) PERSONNEL :					
a) Nombre de salariés	2	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	49 200	50 494	49 200	43 824	43 950
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	19 604	21 702	21 367	19 589	19 929



V. AND. L
Société par actions simplifiée
au capital de 238 000 euros
Siège social : 4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS COTTERETS
478 831 738 RCS SOISSONS

--

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 Décembre 2016

L'an deux Mil seize et le trente et un Décembre, à dix-sept heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale à Villers-Cotterêts sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Mr Vincent LEPERCQ préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Mr JB PIERQUIN, représentant la société ACR-ADC Cabinet PIERQUIN, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 2 380 actions, sur les 2 380 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 Juin 2016 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2016 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2015 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement des Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses ;

Le Président donne lecture du rapport de gestion de l'Organe dirigeant et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 29 881,67 €uros de la manière suivante :

- « Autres Réserves » qui se trouvera créditeur de 98 899,91 € après affectation	29 881,67 €uros
Soit, un résultat	29 881,67 €uros

Rappel des dividendes :

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les actionnaires ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous ;

Exercice	Dividende globale	Abattement 40 %	Sans Abattement
2013/14	23 000 €	Abattement de 40 % sur la totalité du montant distribué, soit 3,87 € par actions	/
2014/15	/	/	/
2015/16	/	/	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que les mandats des Commissaires aux comptes venant à l'expiration à la clôture de l'exercice au 31 Décembre 2016, il y a lieu de les reconduire ou de nommer de nouveaux titulaires de mandat de Commissaires aux Comptes pour une période de six exercices.

A l'unanimité, l'assemblée décide de reconduire les commissaires aux comptes pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2022.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 Heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par l'associé présent.

Le Président

L'associé



V. AND. L
Société par actions simplifiée
au capital de 238 000 euros
Siège social : 4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS COTTERETS
SOISSONS RCS B 478 831 738

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2016

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 21 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au niveau de l'exploitation, l'exercice 2015/16 s'est soldé par un bénéfice de 32 840 €, contre un bénéfice de 331 € soit une évolution à la hausse de 32 508 €, par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement dû à la hausse des prestations facturées.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 1er Juillet 2016, date d'ouverture de l'exercice en cours, l'activité de la Société présente un chiffre d'affaires constant.

Concernant la société contrôlée, la SARL « Agence Immobilière Lepercq », l'exploitation du début de ce nouvel exercice a aussi été marquée par une activité constante (hors syndics). Néanmoins, il convient de signaler qu'un salarié de cette société est parti en retraite au 31 Décembre 2016, et ne sera pas remplacé.

ACTIVITES EN MATIERES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu regard à l'article L232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Une baisse du résultat de la société est à prévoir, car le chiffre d'affaires devrait baisser et les charges risquent d'être toujours constantes.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé oralement l'activité des filiales et des sociétés contrôlées en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Concernant ces filiales et participations, nous vous rappelons que la société a un pourcentage de détention au sein de la société «Agence Immobilière Lepercq », de :

- 100 % de la SARL « Agence Immobilière Lepercq», domiciliée 4 rue Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts (02600).

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

- La SARL « Agence Immobilière Lepercq » ;

Absence d'auto-contrôle :

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2016 :

. le chiffre d'affaires s'est élevé à 121 620 €uros, contre 87 000 €uros pour l'exercice précédent ;

. les charges d'exploitation globales de l'exercice se sont élevées à 88 780 €uros, contre 86 668 €uros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à + 32 840 €uros.

Compte tenu d'un résultat financier à néant, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à + 32 840 €uros.

Après pris en compte du résultat exceptionnel (+ 1 285 €uros), et d'un impôt sur les sociétés à 4 243 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 29 882 €uros, contre 31 433 € pour l'exercice antérieur.

Au 30 Juin 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 382 910 €uros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, 2 des 3 seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 29 881,67 €uros de la manière suivante :

- « Autres Réserves »
qui se trouvera créditeur de 98 899,91 € après affectation 29 881,67 €uros

Soit, un résultat 29 881,67 €uros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les actionnaires ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous ;

Exercice	Dividende globale	Abattement 40 %	Sans Abattement
2013/14	23 000 €	Abattement de 40 % sur la totalité du montant distribué, soit 3,87 € par actions	/
2014/15	/	/	/
2015/16	/	/	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge, aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Le président



A.C.R. - A.D.C.

Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE-COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

Siège Social et Bureau
18, rue Edmond Pierrot
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50
Fax 03 24 56 12 59
E-mail :
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com

S.A.S "V&L"

Société par Actions Simplifiée
au capital de 238.000 Euros

Siège Social
4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS-COTTERETS

R.C.S. Soissons 478 831 738
SIRET 478 831 738 00016
CODE APE 6420Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2015/2016
(du 1er Juillet 2015 au 30 Juin 2016)

absoluce

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région d'Amiens
Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Reims
SIRET 351.532.528.00046 - APE 6920Z - RCS Sedan - TVA intracommunautaire FR 16.351.532.528
Souscripteur des assurances professionnelles dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expert-comptable ainsi que de l'article R.822-70 du code de commerce relatif à l'exercice de l'activité de commissaire aux comptes

A.C.R. - A.D.C.
Cabinet PIERQUIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2016

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice couvrant clos le 30 Juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société "V and L" tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que nos contrôles sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

./....

A.C.R. - A.D.C.
Cabinet PIERQUIN

JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

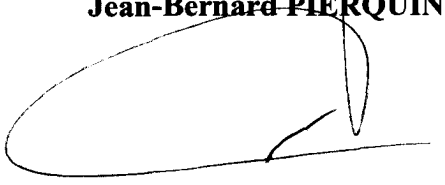
VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Warcq,
Le 12 Décembre 2016

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



BILAN DE V. AND. L

ARRêTÉ AU 30/06/16

ACTIF

COMPTES ANNEXÉS AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENT PROVISIONS	NET	NET
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissements				
Frais de recherche				
Concessions, brevets				
Fonds commercial				
Autres immobilisations				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installation technique, matériel et outillage				
Autres immobilisations	999,92	335,31	664,61	865,14
Immobilisations en cours				
Avances et accomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	310650,00		310650,00	310650,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**311649,92**	**335,31**	**311314,61**	**311515,14**
STOCKS				
Matière et approvisionnements				
En cours de biens				
En cours de services				
Produits intermédiaire et finis				
Marchandises				
CRÉANCES				
Avances et acomptes				
Clients et comptes rattachés	2004,00		2004,00	
Autres créances	44,32		44,32	17202,00
Capital appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	69470,98		69470,98	20431,89
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS	**71519,30**		**71519,30**	**37633,89**
Charges constatées d'avance	76,00		76,00	105,00
Charges à répartir				
Écarts de conversion actif				
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISAT°	**76,00**		**76,00**	**105,00**
TOTAL GÉNÉRAL	**383245,22**	**335,31**	**382909,91**	**349254,03**

PASSIF

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	238000,00	238000,00
Prime d'émission		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	23800,00	23800,00
Réserve statutaire		
Réserve réglementée		
Autres réserves	69018,24	37585,23
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	29881,67	31433,01
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**360699,91**	**330818,24**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes		
Emprunts et dettes divers	613,98	6612,39
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs et comptes rattachés	2874,77	1674,63
Dettes fiscales	10144,00	1675,00
Dettes sociales	8577,25	8473,77
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL DES DETTES	**22210,00**	**18435,79**
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Écarts de conversion du passif		
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION		
TOTAL GÉNÉRAL	**382909,91**	**349254,03**

CONCEPTION EBLIMPRC

COMPTES ANNEXÉS AU RAPPORT

Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT
DU 01/07/15 AU 30/06/16

	EXERCICE N		%	EXERCICE N-1	%	VARIATION	%
Prestations de services	121620,00			87000,00		34620,00	39,8
PRODUCTION H.T		121620,00	100,0	87000,00	100,0	34620,00	39,8
MARGE SUR ACHATS		**121620,00**	**100,0**	**87000,00**	**100,0**	**34620,00**	**39,8**
Charges de personnel		-63879,03	-52,5	-63412,73	-72,9	-466,30	0,7
Charges d'exploitation		-24700,77	-20,3	-23120,87	-26,6	-1579,90	6,8
Dotation aux amortissements		-200,53	-0,2	-134,78	-0,2	-65,75	48,8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**32839,67**	**27,0**	**331,62**	**0,4**	**32508,05**	**NS**
				30000,00	34,5	-30000,00	NS
RÉSULTAT COURANT		**32839,67**	**27,0**	**30331,62**	**34,9**	**2508,05**	**8,3**
Résultat exceptionnel		1,00		1101,39	1,3	-1100,39	-99,9
Impôt sur les sociétés		-2959,00	-2,4			-2959,00	
RÉSULTAT NET COMPTABLE		**29881,67**	**24,6**	**31433,01**	**36,1**	**-1551,34**	**-4,9**

CONCEPTION SEREGEC

ANNEXES

ANNEXE DU BILAN

arrêté au 30/06/16

I-PRÉAMBULE

À ce Bilan dont le total est de 382909,91 Euros et au compte de Résultat présenté sous forme de liste, le résultat est un bénéfice de 29881,67 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 01/07/15 au 30/06/16.
Les notes et tableaux énumérés au sommaire font partie intégrante des comptes annuels.

II-RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:
-continuité de l'exploitation,
-permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
-indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évolution des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1-Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
Les montants résultant d'éventuelles dérogations sont portés au compte "amortissements dérogatoires" qui figure au passif du bilan.

2-Stocks

La valorisation des inventaires physiques de marchandises est effectuée aux prix de revient.
Une provision pour dépréciation des stocks est, éventuellement, effectuée lorsque cette valeur est supérieure au cours du jour.

3-Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III-COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social n'est composé que de parts sociales ordinaires.

IV – ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements reçus :

Néant.

2) Engagements données :

Néant.

V – MODALITES PRATIQUES DE L'APPLICATION DES NOUVELLES REGLES COMPTABLES :

Pour l'application des règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation, et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

DÉTAIL DE CERTAINS COMPTES DU BILAN

AU 30/06/16

		ACTIF	PASSIF
TVA à récup sur ABS		44,32	
	AUTRES CRÉANCES	**44,32**	
Banque		69470,98	
	DISPONIBILITÉS	**69470,98**	
CAP, dettes fournisseurs			1465,07
Fournisseurs			1409,70
	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		**2874,77**
TVA due			6306,00
CAP, dettes fiscales			545,00
Etat, TVA due sur client			334,00
Impôts sur les sociétés			2959,00
	DETTES FISCALES		**10144,00**
URSSAF			6357,00
Retraite complémentaire			1435,00
AXA prévoyance santé et mutuelle			785,25
	DETTES SOCIALES		**8577,25**

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

DÉTAIL DES EMPRUNTS ET DETTES DIVERS

AU 30/06/16

NATURE	TOTAL	EMPRUNTS - 1 AN	EMPRUNTS + 5 ANS
Compte courant Goujard	549,00		549,00
Compte courant Lepercq	3,06		3,06
Charges à payer	61,92	61,92	
TOTAL	**613,98**	**61,92**	**552,06**

DÉTAIL DES CHARGES A PAYER

AU 30/06/16

NATURE	TOTAL	EMPRUNTS & DETTES	DETTES FOURNIS.	DETTES FISCALES
Services bancaires	61,92	61,92		
Honoraires divers	1425,00		1425,00	
Téléphone Portable	40,07		40,07	
Taxe d'apprentissage	137,00			137,00
Formation continue	111,00			111,00
Taxe professionnelle CFE	297,00			297,00
TOTAL	**2071,99**	**61,92**	**1465,07**	**545,00**

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

AU 30/06/16

NATURE	TOTAL
Médecine	76,00
TOTAL	**76,00**

CONCEPTION SERREC

DÉTAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

DU 01/07/15 AU 30/06/16

	CHARGES	PRODUITS
Régularisations diverses		1,00
TOTAUX		1,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (BÉNÉFICE)	**1,00**	

cerfa N° 10958 * 18

COMPTES ANNEXES AU RAPPORT

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS V. AND L.

Néant ☐ *

Cabinet PIEROUIN
Commissaire aux Comptes

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 1 000	472	474	476 1 000	
Immobilisations financières		480 310 650	482	484	486 310 650	
TOTAL		490 311 650	492	494	496 311 650	

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 135	562 200	564	566 335
TOTAL		570 135	572 200	574	576 335

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values: Court terme* ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 16 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

SAS "V. AND. L"

EXERCICE 2015/2016

Participations 5 % à 50% du capital détenu par la société			INFORMATIONS FINANCIERES										
Dén. Sociale	Siège Social	N° RCS	Capital en €	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres déf.		Prêts av. consentis par la société et non remboursés	Montant cautions et avals don. Par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéf. ou pertes) dernier ex. écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
						BRUTE	NETTE						
Filiales capital dét. au-delà de 50 %			Informations financières										
SARL "LEPERCQ" 4 Rue Alexandre Dumas 02600 VILLERS COTTERETS n° 334 871 415 00017			10 000		51% 49%	109 650 201 000	109 650 201 000	/	/	555 480	34 606	0	/